

<b>DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES</b>	<b>COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  N° DE20230323_033/158</b>
	<b>Du 23 MARS 2023 à 18 heures30</b>
<b><u>NOMBRE :</u></b> <b>De Conseillers en exercice : 27</b> <b>De Présents : ... .. 25</b> <b>De Votants :..... 27</b> <b>Absents ayant donné procuration ..... 2</b> <b>Absents excusés sans procuration ..... 0</b> <b>Absents non excusés sans procuration ..... 0</b>	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, <b>Etaient présents :</b> Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; MAZAY Isabelle ; ANDRE Christian ; DUSSAUT Florence ; SERVILE Marc ; GIOVANNELLI Odile ; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; MIARD Pascal ; ROUQUIER Bruno ; ESCUDIER Sophie ; BERLINE Marion ; GIMENO Sophie ; BARAGNON Guillaume ; DENAT Sophie ; LEDIEU Bertrand ; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; ETIENNE Patrick ; CRES Elisabeth ; BROSSETTE Alice ; ROCCO Catherine ; AUGIER Marc ; MARTIN Laurence <b>Etaient absents excusés avec procuration :</b> Mme GHELFI Agnès qui avait donné procuration à Mme MAZAY Isabelle ; M. CODOU Loïc qui avait donné procuration à ETIENNE Patrick <b>Etaient absents excusés sans procuration : -</b> <b>Etaient absents non excusés sans procuration : -</b>
<b><u>Objet :</u> Classement sans suite de la procédure relative au contrat de Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation d'un crematorium</b>	

Monsieur le Maire, Rapporteur, expose :

Vu le Code de la commande publique, et notamment l'article L. 1121-3 et sa troisième partie ;  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants relatifs aux délégations de service public ainsi que ses articles L. 2223-40 et suivants, relatifs aux crematoriums ;  
Vu la délibération n°20191017\_076/468 du 17 octobre 2019 relative à la création et à la gestion d'un crematorium.

#### EXPOSE PREALABLE

1. Par délibération n°20191017\_076/468 du 17 octobre 2019 approuvant le principe de la création d'un crematorium, la Ville de Caveirac a initiée une première procédure visant à la conclusion d'une délégation de service public sous forme de concession de services, en vue de la construction et de l'exploitation de cet équipement.

Dans ce cadre, un avis de concession a fait l'objet d'une publication dans les supports adaptés.

A la suite de la publication de l'avis de concession, plusieurs dossiers de candidatures ont été reçus.

Toutefois, depuis lors, des analyses complémentaires menées par la ville ont démontrées le caractère inondable du site initialement choisi pour accueillir le projet, le rendant impropre à recevoir celui-ci.

2. Dans ce contexte, il convient donc de déclarer sans suite la procédure de délégation de service public relative à la construction et à l'exploitation du crematorium qui est toujours en cours.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

**APPROUVE** : l'exposé de Monsieur le Maire

**DÉCLARE** : la procédure de délégation de service public, sous forme de concession en cours pour la construction et l'exploitation du crématorium, sans suite

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à accomplir tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de l'achèvement de cette procédure et à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac le,

29 MARS 2023

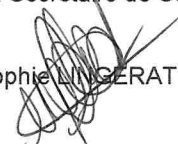
Le Maire,

Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de Séance

Sophie LINGERAT



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr/>